



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 064-20

Objet : *RS - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'animation et la mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville dans le cadre de l'ITI FEDER (investissement territorial intégré - Fonds européen de développement régional)*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 064-20

objet **RS - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'animation et la mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville dans le cadre de l'ITI FEDER (investissement territorial intégré - Fonds européen de développement régional)**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que Grand Chambéry met actuellement en œuvre, dans le cadre du Contrat de ville 2015-2022, un plan de développement des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville. Ce plan vise à promouvoir, impulser et coordonner des actions et des projets de numérique accompagné permettant de développer les compétences numériques à tous les âges de la vie afin que chaque habitant puisse exercer pleinement sa citoyenneté.

A ce titre Grand Chambéry, par décision du 13 octobre 2016, a déposé une demande subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'animation et la mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville, au titre de l'objectif spécifique n° 5 « Accroître les nouveaux services et usages numériques prioritairement dans les domaines de la santé et de l'éducation » de l'ITI FEDER 2014-2020.

L'ITI bénéficie d'une enveloppe globale de 5 millions d'euros répartis par objectif spécifique, dont 362 000 € pour l'objectif spécifique n° 5.

Ce projet mené en opération collaborative avec plusieurs partenaires de la politique de la ville n'a pas été réalisé à hauteur du seuil minimum de dépenses conventionné imposé par l'autorité de gestion « Région ». Il est proposé de le reprogrammer en modifiant le dossier initial sur une durée plus longue et par l'intégration de nouveaux partenaires.

Dans ce cadre, cette opération est envisagée sur une durée rallongée du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 et correspond à une 1^{ère} phase du plan de développement des usages du numérique.

Les dépenses prévisionnelles nécessaires à la réalisation du projet s'élèvent à 329 727 €.

Elles concernent l'animation du plan de développement des usages du numérique et sa mise en œuvre dans la réalisation de plusieurs projets de terrain :

- Ordi' pratique (formation informatique et numérique des habitants des Hauts-de-Chambéry dont l'e-administration et la mise à disposition de matériel informatique),
- Web Biollay (formation informatique et numérique des habitants du Biollay afin de développer la participation citoyenne avec la création de blogs),
- Education aux médias et aux écrans (formation de professionnels et ateliers numériques pour des parents, enfants, adolescents et jeunes adultes). Ce 3^e projet ne faisait pas partie du dossier initial.

Le plan de financement prévisionnel sur l'ensemble de la période se décline ainsi :

- dépenses prévisionnelles maximales : 329 727 €,
- financements prévisionnels :
 - o FEDER : 164 864 €,
 - o Etat : 18 500 €,
 - o Département (CTS) : 21 100 €,
 - o Autres financements : 51 520 €,
 - o Grand Chambéry : 73 743 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions,

Vu la décision n° 206-16 du Bureau du 13 octobre 2016 relative à la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les dépenses de l'animation et de mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville dans le cadre de l'ITI (programmation FEDER 2014-2020),

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la reprogrammation et le dépôt d'un nouveau dossier de candidature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les dépenses de la 1^{ère} phase de l'animation et de mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville,

Article 2 : **sollicite** le financement le plus élevé possible pour cette action dans le cadre de l'ITI FEDER,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir et notamment la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion et Grand Chambéry,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 064-20

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'animation et la mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville dans le cadre de l'ITI FEDER (investissement territorial intégré - Fonds européen de développement régional)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24227H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24227H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au